



Démission sous contrainte

Par **minou28**, le **03/01/2015 à 19:55**

Bonjour, voici la situation:

Mr X est accusé à tort par son employeur d'un vol qu'il n'a pas commis. L'employeur lui annonce qu'il ne portera pas plainte s'il rembourse et qu'il démissionne. Mr X scandalisé donne immédiatement sa démission et ne remet plus les pieds dans sa boîte.

L'employeur peut-il porter plainte parce que Mr X n'a pas fait son préavis?

Quelles démarches peut réaliser Mr X pour porter plainte de cet abus surtout qu'il n'a rien fait.

Merci de vos retours

Par **P.M.**, le **03/01/2015 à 21:29**

Bonjour,

Les sujets pour les étudiants devraient être traités par eux-mêmes et non pas par les contributeurs d'un forum dans leur propre intérêt...

Par **minou28**, le **03/01/2015 à 21:38**

merci de votre contribution! pour info je ne suis pas étudiante en droit. Si cela avait été le cas je serai où et quoi chercher et je n'aurai pas besoin de poster de cas ici pour répondre aux inquiétudes de mon frère.

Par **P.M.**, le **03/01/2015 à 21:43**

Dans ce cas, je ne vois pas l'intérêt de poster sous cette forme impersonnelle...

En admettant, il faudrait déjà que le salarié puisse prouver que la démission lui a été extorquée et qu'il a éventuellement "remboursé"...

Par **minou28**, le **03/01/2015 à 21:47**

mon frère n'a rien remboursé car n'a rien volé mais l'accusation à tort l'a tellement

bouleversé et surpris qu'il a donné sa démission sans réfléchir.

Par **P.M.**, le **03/01/2015** à **22:09**

C'est ce que j'avais compris mais sauf éventuellement de revenir dessus dans un délai très bref, je ne vois pas ce qu'il peut faire s'il n'a pas de preuve que la démission lui a été extorquée, au risque moi aussi de me répéter...

Par **minou28**, le **03/01/2015** à **22:14**

j'espérais pour lui qu'il puisse aller aux prud'hommes et qu'il puisse faire reconnaître sa démission plutôt comme un licenciement

Par **P.M.**, le **03/01/2015** à **23:13**

Mais qui devra croire le Conseil de Prud'Hommes, le salarié ou l'employeur qui bien sûr contestera que la démission a été contrainte...